

35

Commission permanente

Séance du 16 octobre 2023



Rapporteur : Mme LARUE

48666

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le lundi 16 octobre 2023 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h21.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Exposé :

Dans le cadre du dispositif "Collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année scolaire leurs demandes de soutien via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille 5 projets présentés lors du groupe de travail éducation jeunesse du 18 septembre 2023. Un avis favorable a été donné et le groupe soumet les montants suivants au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe.

Collège	Commune	Statut	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
LE LANDRY	RENNES	public	A chacun sa planche	2 130,92 €	2 130,92 €
JACQUES PREVERT	ROMILLE	public	Création d'un jardin permacole	1 100,00 €	1 100,00 €
LA BINQUENAI	RENNES	public	Projet web radio	788,44 €	788,44 €
GÉRARD DE NERVAL	VITRE	public	Concours Robotique Roborave	622,10 €	622,10 €
DES FONTAINES	LA GUERCHE DE BRETAGNE	public	Aménagement d'un espace de fabrication partagé (fablab)	2 815,00 €	2 815,00 €
Sous-total au titre du fonctionnement :					4 770,02 €
Sous-total au titre de l'investissement :					2 686,44 €
Total :					7 456,46 €

Projets relevant de dépenses de fonctionnement

Projet relevant de dépenses d'investissement

Projet relevant de dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les crédits pour les projets des collèges publics seront prélevés sur l'imputation 65/221/65737/P133. Les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement seront prélevés sur l'enveloppe 2023-EDSPI034 - 204/221/20431.

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 4 770,02 € aux collèges publics, détaillées dans le tableau en annexe ;

- d'attribuer des subventions d'investissement, pour un montant total de 2 686,44 € aux collèges publics, détaillées dans le tableau annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 octobre 2023

ID : CP20231791

Pour extrait conforme